

## SOMMAIRE

PAGE 2

Bien pauvres Rimes • Fiche

PAGE 7

Avançons nos propositions • Coaching

PAGES III À VI

Comment améliorer l'orientation  
et l'insertion ?

PAGE 8

Lettre aux ministres

# CO-PSY

## Bas les masques !

**D**epuis la rentrée une campagne contre le service public d'orientation est orchestrée par la majorité parlementaire et par le gouvernement. Objectifs ? Assujettir l'Éducation et l'orientation aux besoins économiques à court terme dans les bassins d'emploi, régionaliser les services ayant en charge l'orientation scolaire et les dissoudre dans des GIP (Groupements d'intérêts publics) avec des associations et des collectivités locales, transférer aux enseignants les missions des CO-Psy et revoir leur recrutement et leur formation, laisser croître et embellir le secteur marchand sur le terrain de l'information et du « coaching ». Comme il est difficile d'annoncer clairement ces visées rétrogrades, le gouvernement avance masqué ! Campagne de dénigrement des personnels par certains médias interposés, déni de leurs missions et de leur rôle par un silence insistant sur leur existence même, destruction systématique des moyens du service public : organisation de la pénurie en personnels (50 recrutements pour 350 départs en retraite), suppression de postes, fusion de CIO, fermeture du concours interne pour 2008, baisse du budget des CIO jusqu'à 50 % dans certaines académies, refus de remplacer les personnels en congé, limitation drastique des frais de déplacement remettant en cause les permanences dans les établissements...

Les dernières mobilisations ont mis en avant les véritables problèmes et attentes de la jeunesse. Ce que proposent ce gouvernement et ce ministère est aux antipodes des besoins réels !

Aujourd'hui, les organisations syndicales d'étudiants et de lycéens, réunies de manière emblématique contre le CPE, se retrouvent pour discuter des meilleures réponses à apporter pour la formation et l'orientation des jeunes, leur autonomie, l'amélioration de leurs conditions d'études et de logement, leur insertion professionnelle. Il faut y prendre toute notre place pour contrer l'offensive sournoise de ce gouvernement qui profite de l'angoisse face à l'incertitude de l'avenir pour faire passer ses mesures iniques.

Les États généraux de la jeunesse vont être lancés le 10 juin à Paris, à l'initiative de la FSU. Ils devraient se prolonger au premier trimestre de l'année scolaire prochaine et se clôturer par une synthèse nationale en octobre ou novembre. Il faut y prendre toute notre place et avancer nos propositions.

Il faut aussi que tous les CIO adressent solennellement la lettre ouverte aux ministres, que nous vous proposons, afin d'exiger l'ouverture de discussions sur nos services.

**Catherine Remermier, Jean-Marc Châtelet**

## Bien pauvres « Rimes », à enrichir d'urgence !

Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME) a été présenté comme une tentative de mieux déterminer l'évolution des besoins qualitatifs et quantitatifs dans la fonction publique. Le travail concerne l'ensemble des fonctions publiques (5 millions d'agents) et dans le contexte actuel une programmation des recrutements s'impose pour répondre aux besoins réels des usagers.

En outre l'élévation du niveau de formation dans la fonction publique est un phénomène général qui touche aussi bien les cadres, les professions intermédiaires que les employés. Une meilleure prise en compte de la qualification est absolument indispensable.

C'est dans le souci de faire progresser ces deux dossiers essentiels que la FSU a accepté de participer à ces travaux. Or, le résultat des premiers groupes de travail pose de nombreux problèmes sur lesquels la fédération est intervenue auprès de la directrice de l'Observatoire de l'emploi public. On assiste à des glissements sémantiques inquiétants :

- le terme de qualification n'apparaît pas ; il est remplacé par le terme de compétence ce qui traduit une volonté d'individualisation de la gestion des personnels ;
- le terme de corps disparaît au profit de celui de métier ; ce qui ne peut manquer d'avoir des conséquences sur le plan du statut et des rémunérations.

Il existe un risque réel de suppression de plusieurs corps. Alors qu'on compte actuellement 800 corps, le RIME propose 200 fiches ! Les fonctions et qualifications spécifiques, autres qu'enseignantes, se trouvent fondues dans des catégories « fourre-tout » et sans rapport avec leurs missions. C'est ainsi que les assistantes sociales peuvent se retrouver dans la fiche des gestionnaires ! C'est également en vertu de cette logique de négation des qualifications et de recherche de la plus grande polyvalence que la fiche « responsable de l'accompagnement des élèves, des apprentis et des étudiants » mélange les missions de la vie scolaire, de l'orientation et des activités médico-sociales. Plus de problème de titre protégé, de déontologie, de qualification et de formation spécifiques ! Un seul et même personnel pourrait remplir les fonctions du CPE, de l'assistante sociale, du conseiller d'orientation-psychologue voire de l'infirmière !

Bien entendu, la FSU a dit son opposition à tout projet visant à mettre en place un nouveau cadre statutaire et son refus de cautionner une gestion des ressources humaines uniquement tournée vers la réduction de l'emploi public et vers l'interchangeabilité des personnels.

On comprend mieux l'acharnement du MEN à supprimer toute référence à la psychologie et à transformer radicalement nos missions !

<b>CODE DE L'EMPLOI-RÉFÉRENCE :</b> ER07-04	
<b>INTITULÉ DE L'EMPLOI-RÉFÉRENCE</b> Responsable de l'accompagnement des élèves, des étudiants et des apprentis.	<b>DOMAINE FONCTIONNEL</b> Éducation-formation tout au long de la vie.
<b>DÉFINITION SYNTHÉTIQUE :</b> contribue à l'éducation des élèves et les accompagne dans leur projet personnel, scolaire et professionnel (missions relevant de la vie scolaire, de l'orientation et des activités médico-sociales).	
<b>ACTIVITÉS PRINCIPALES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance au chef d'établissement dans l'organisation et l'animation de la vie de l'établissement.</li> <li>• Encadrement des personnels de surveillance et d'assistance éducative et pédagogique.</li> <li>• Information et conseil en orientation scolaire et professionnelle.</li> <li>• Repérage des difficultés psychologiques et prise en charge de certains élèves.</li> <li>• Assistance à certains jeunes sur le plan médical et social.</li> </ul>	

Voir fiche complète sur le site.

### Le paritarisme malmené !

Les commissaires paritaires nationaux CO-Psy et DCIO sont confrontés à une attitude de plus en plus provocatrice de la parité administrative.

À l'occasion du mouvement des directeurs, le ministère a voulu faire un exemple en empêchant des mutations de collègues en rapprochement de conjoint. Il confirme sa volonté d'obliger les DCIO à rester en poste pendant trois ans, quelles que soient leurs situations familiales.

Pour le mouvement interacadémique, les capacités d'accueil (nombre d'entrées possibles pour chaque académie) ont été fixées sans concertation de manière aléatoire, ceci a empêché de nombreux collègues titulaires et stagiaires de rejoindre l'académie de leur conjoint.

Nous avons réussi au prix de longues heures de discussion à améliorer une vingtaine de situations.

Malgré ce contexte de plus en plus difficile, nous continuerons à défendre le mieux possible les intérêts des CO-Psy et DCIO.

Jean-Marc Châtelet

### Des CIO de plus en plus étranglés financièrement

Des informations de plus en plus inquiétantes nous remontent de différentes académies. Les budgets de fonctionnement des CIO d'État diminuent encore cette année de 10 à 15 %. De nombreux CIO départementaux sont eux aussi touchés par des restrictions financières et des problèmes de locaux. Les frais de déplacement ne permettent plus aux CO-Psy et DCIO d'accomplir leurs missions dans les établissements scolaires.

Sur ce dernier point, nous travaillons sur une fiche syndicale qui permettra à l'ensemble des collègues d'exiger de l'administration le remboursement intégral des frais engagés, dans le respect des textes en vigueur.

Cette fiche parviendra en juin dans tous les CIO.

Jean-Marc Châtelet

# Comment améliorer l'orientation et l'insertion ?

**Que ce soit à propos de l'apprentissage « junior », du CPE, ou de l'enseignement supérieur, les difficultés d'insertion professionnelle ont été traitées de manière très globalisante dans les discours des responsables politiques et souvent ramenées à des difficultés d'orientation.**

**Pourtant les unes et les autres se posent en termes très différents selon l'âge, le niveau d'études et la proximité de l'entrée sur le marché du travail.**

## Tous les jeunes ne rencontrent pas les mêmes difficultés d'insertion

Même si les délais d'entrée dans l'emploi ont été allongés pour tous, l'enquête du CEREQ, « génération 2001 » montre que le diplôme constitue bien une protection nécessaire même si elle n'est pas suffisante contre le chômage. En effet, la progression du chômage entre 1998 et 2001 frappe beaucoup plus sévèrement les non-diplômés à tous les niveaux.

De plus, on constate que les chances d'obtenir un emploi stable augmentent en fonction du diplôme obtenu :

Certes le délai d'entrée dans l'emploi stable est encore trop important mais il est clair que les difficultés d'insertion touchent en priorité les jeunes sortis du système scolaire sans avoir acquis de diplômes, ni le plus souvent les connaissances nécessaires pour aborder une formation professionnelle. C'est donc bien une priorité en amont pour amener ces jeunes à rester à l'École et à y retrouver des voies de réussite, qui s'impose et non une déréglementation pour tous du code du travail.

## Le mythe de l'adéquation formation-emploi

Tout le discours implicite développé actuellement par le gouvernement vise à faire porter sur l'École la responsabilité du chômage, car elle offrirait des formations obsolètes, elle laisserait les élèves s'engouffrer dans des voies sans débouchés et jeterait à la rue des milliers de jeunes sans aucune formation.

## La relation formation-emploi est conçue sur le modèle client-fournisseur.

**L'Éducation nationale devrait « fournir » les jeunes diplômés dont l'économie a besoin.** Mais nous ne sommes plus au temps où le Plan prévoyait les besoins de formation en fonction des prévisions de développement des différents secteurs. Aujourd'hui les entreprises fonctionnent à flux tendus et travaillent dans un contexte de mondialisation qui ne

donne pas aux jeunes formés en France l'assurance de pouvoir y travailler, puisque l'entreprise est susceptible d'envoyer une partie de la production dans d'autres régions du monde. Les délais de réaction doivent être quasiment immédiats. Les employeurs eux-mêmes ont beaucoup de difficultés à prévoir précisément quels seront leurs besoins dans un délai de 5 ans... La logique de formation initiale est un processus long qui ne peut se situer sur le même plan que des formations professionnelles courtes d'adaptation à l'emploi

Comment tabler sur la « bonne santé » des secteurs de l'économie quand on voit des entreprises florissantes licencier pour cause d'insuffisance de profits ?

Enfin, il faudrait s'interroger sur l'incapacité de certains secteurs professionnels, pourtant attractifs pour les jeunes (notamment l'hôtellerie), à garder ses employés qualifiés.

**Les diplômes, prétendument inadaptés de l'Éducation nationale, sont le résultat d'une élaboration commune entre employeurs, partenaires sociaux et éducation** au sein des commissions paritaires consultatives. De même l'implantation des formations professionnelles dans les Régions est faite après concertation avec les représentants des employeurs dans les différentes branches. L'amélioration repose donc sur les efforts de tous les partenaires dans leurs champs de responsabilité respectifs.

**Mettre en avant l'adéquation formation-emploi, n'est ce pas laisser entendre qu'une seule formation peut déboucher sur un seul métier ?**

La correspondance entre une formation et un emploi n'est pas univoque, et il serait trompeur et illusoire de se situer dans une logique trop étroitement adaptative

Toutes les enquêtes montrent tout d'abord que les métiers ne sont pas figés, qu'ils demandent de plus en plus de connaissances et compétences « périphériques » en plus de ce qui relève du cœur de métier. De plus, c'est justement parce que les formations initiales ne sont pas trop étroites que les jeunes peuvent s'insérer dans des secteurs proches.



## **Les processus mis en jeu par l'élaboration d'un projet scolaire et/ou professionnel ne sont pas identiques à ceux qui président à la recherche d'une insertion professionnelle**

La circulaire de rentrée, pour ne prendre que cet exemple, réduit l'orientation des collégiens et des lycéens à la construction d'un parcours assurant une bonne insertion professionnelle. Or, ce qui peut apparaître comme un indicateur important pour des étudiants en cours de formation, n'est pas pertinent psychologiquement en fin de collège ou en début de lycée.

L'élaboration des projets d'avenir à l'adolescence est profondément liée à la quête de l'identité, à la construction de soi. Avant de s'interroger sur le volume des emplois offerts, l'adolescent cherche avant tout à dessiner les contours de celui ou celle qu'il aspire à devenir, à s'essayer dans des activités ou des rôles sociaux dont les diverses formations et métiers possibles font partie. Même si la finalité de toute formation est bien l'insertion sociale et professionnelle, les choix concernent des formations et les temporalités sont longues, pour la grande majorité des élèves.

L'influence des représentations sociales et de facteurs tels que l'origine sociale, le genre sexué, est forte et le rôle des conseillers d'orientation-psychologues est justement d'amener les adolescents à s'en distancier et à définir leurs propres attentes. De plus chaque cas étant singulier, le développement psychologique à un âge donné n'est pas le même pour tous et l'élaboration des projets est, elle aussi, prise dans cette dynamique. Reconnaître cela, c'est admettre que la construction d'un projet à l'adolescence n'est pas uniquement sous la dépendance d'une « bonne information » et qu'un projet d'avenir n'est pas assimilable à un plan de carrière.

Il est évident que la problématique de l'insertion professionnelle prendra une autre résonance pour des étudiants cherchant à finaliser un premier cycle, ou encore pour des titulaires de BTS ou DUT. Pour les uns et les autres, la problématique de l'accessibilité des formations et des emplois se pose avec plus d'acuité qu'au collège et au lycée même si elle n'est pas seule déterminante, y compris à ce niveau, pour s'engager dans des parcours.

S'agissant des jeunes sortis prématurément de l'École, sans diplômes, le problème est complexe. On tend à considérer qu'une insertion professionnelle rapide par le biais de contrats aidés ou de l'apprentissage est la bonne solution. Les secteurs déficitaires sont alors présentés comme des ressources importantes. Mais il ne faut pas oublier que ces jeunes souvent très marqués par l'échec n'acceptent pas plus facilement que les autres des « projets clés en main » et prescrits par d'autres. De plus la question du niveau des connaissances exigées pour aborder les formations professionnelles se pose avec toujours autant de pertinence. Là encore, la question des débouchés vient occulter la complexité des processus d'orientation et de formation.

Les conseillers d'orientation-psychologues sont à même d'aider les jeunes dans la construction de leurs parcours mais ils sont trop peu nombreux. Il y a aujourd'hui un CO-Psy pour 1400 élèves de second degré et 1 pour 18000 étudiants. À l'Université, les conseillers d'orientation-psychologues interviennent à mi-temps au lycée et à mi-temps à l'Université. Mais leur charge de travail ne peut leur permettre de conseiller tous les étudiants qui en ont besoin.

## **L'apprentissage n'est pas l'unique solution à tous les niveaux**

L'apprentissage est souvent présenté, quel que soit le niveau, comme l'unique moyen d'assurer une meilleure insertion professionnelle. C'est dans cet esprit que le gouvernement a pu présenter « l'apprentissage junior » comme une mesure forte de sa loi sur l'égalité des chances.

Mais plusieurs études ont montré que le taux de rupture de contrats est au moins de 25 % et que l'apprentissage opère une grande discrimination à l'égard des jeunes issus de l'immigration. Ensuite les conditions faites à ces jeunes, notamment depuis le rétablissement du travail de nuit à 15 ans dans certains secteurs, sont contraires à la convention des droits de l'Enfant et aux règles de l'organisation internationale du travail.

Enfin, dans certaines branches professionnelles il est courant de prendre davantage d'apprentis qu'il n'y aura d'embauche d'ouvriers ou d'employés qualifiés.

L'apprentissage junior, contrairement aux propos du ministre, ne conduira pas beaucoup d'apprentis au diplôme d'ingénieur. Seuls 1,5 % des inscrits en CAP réussissent à obtenir un bac pro et 0,5 % le BTS. Certes l'apprentissage permet d'apprendre en conditions réelles mais encore faudrait-il que les tuteurs soient formés, qu'ils disposent de temps pour encadrer les apprentis, que les apprentis aient le temps nécessaire pour assimiler savoirs théoriques et professionnels, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. En outre cette forme d'enseignement suppose une maturité et une autonomie que tous les élèves n'acquièrent pas au même âge.

Aujourd'hui le système de formation professionnel et technologique offre une réelle alternance, pourquoi ne pas le développer?



# Propositions pour le second degré

**1. Prolonger la scolarité jusqu'à 18 ans afin de permettre à tous les élèves d'acquérir au moins un diplôme professionnel de niveau V (CAP ou BEP) dans le cadre de l'Éducation nationale.** Ceci suppose d'augmenter et de diversifier les offres de formation et de placer les élèves dans des conditions d'études qui répondent aux besoins matériels et financiers, leur redonnent le goût d'apprendre et de maîtriser des savoirs et des savoir-faire.

**2. Redéfinir des contenus d'enseignements réellement ambitieux concernant tous les domaines de la culture et permettant pour tous les élèves un développement maximal de leur personnalité, de leur autonomie et de leur vie sociale et citoyenne.** Ceci suppose bien entendu de revenir sur le socle commun, pour élever jusqu'au Bac le niveau de formation pour toute la jeunesse et augmenter les poursuites d'études dans le supérieur.

**3. Relancer une véritable politique de lutte contre l'échec scolaire** avec un cadrage national et des moyens permettant aux équipes un vrai travail de concertation et de suivi des élèves en difficulté à l'intérieur de l'Éducation nationale

**4. Supprimer l'apprentissage « junior » et revenir sur les dispositions autorisant le travail de nuit des mineurs.**

**5. Faire la clarté sur la différence entre « Alternance » et « Apprentissage ».** La première est aujourd'hui déjà mise en œuvre dans la préparation des diplômes professionnels et technologiques et pourrait encore être développée. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation initiale et des référentiels de diplômes, sous la responsabilité des enseignants. L'apprentissage est un contrat de travail qui suppose pour l'apprenti, la capacité d'articuler, seul, les contenus théoriques abordés en CFA et les savoir-faire professionnels mis en pratique chez l'employeur. Ceci explique qu'il ne constitue pas une solution miracle pour les élèves en difficulté.

**6. Respecter les principes déontologiques pour l'information sur l'orientation et les métiers.** L'information dispensée doit être objective, fiable, plurielle et indépendante. Elle ne doit pas servir les intérêts d'organismes privés, ni professionnels.

**7. Refuser l'entrée du secteur marchand dans le champ de l'orientation scolaire, dans les collèges et les lycées, les universités, par le biais de publications ou d'interventions dans les établissements.**

**8. Développer le service public d'orientation au sein de l'Éducation Nationale et les doter des moyens nécessaires pour que les conseillers d'orientation-psychologues puissent remplir toutes leurs missions.** Au collège comme au lycée, l'élaboration des projets

d'avenir met en jeu le développement de la personnalité, l'envie de grandir et d'apprendre, l'élargissement des représentations initiales sur les formations et les métiers, la confiance en soi et les attentes de l'entourage. C'est un processus complexe qui s'inscrit dans la durée. Tous les élèves qui le souhaitent doivent pouvoir rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue au moins trois fois dans l'année. Chaque CO-Psy ne doit avoir en charge que 600 élèves et leur temps de présence dans l'établissement ne doit pas être inférieur à deux jours.

**9. Chaque université doit bénéficier de la présence de plusieurs conseillers d'orientation-psychologues,** (1 pour 1 000) afin de d'aider l'étudiant à faire le point sur son cursus, à affiner ses choix, à trouver des passerelles si nécessaire. Ces CO-Psy doivent continuer à intervenir au lycée afin de faciliter la liaison enseignement secondaire- enseignement supérieur

**10. Le fonctionnement des procédures d'orientation doit être revu dans un sens qui autorise le « droit à l'erreur ».** Les souhaits des élèves doivent être priorités mais des moyens doivent être dégagés pour leur permettre d'atteindre le niveau d'exigence des différentes formations (modules de rattrapage, mises à niveau, soutien...). Des passerelles entre les voies, générales, technologiques et professionnelles, doivent exister et pas seulement à sens unique en fonction de la hiérarchie des filières.

**11. Les CIO doivent garder leur spécificité de centres de ressources et de conseils sur la scolarité et l'orientation, ainsi que leur rôle d'observatoire au sein de l'Éducation nationale.** Ils doivent être pourvus des moyens humains et matériels, à la hauteur des besoins actuels des usagers en matière d'information, d'accueil et de conseils. Il ne saurait être question de diluer leurs missions en les regroupant structurellement et fonctionnellement dans des « guichets unique de l'information, de l'orientation et de l'insertion », car ces structures s'adressent à des publics bien spécifiques et avec des missions différentes. Par contre il est nécessaire de réactiver le « Réseau public d'insertion des jeunes » réunissant toutes les structures ayant en charge l'information, l'orientation et l'insertion, en leur donnant les moyens d'une réelle coordination et d'un meilleur suivi, notamment lors des « passages de témoins » de l'une à l'autre.

**12. Un service public d'aide à l'insertion et à la formation continue doit être créé pour accompagner les jeunes et les adultes à la recherche de formation, de bilan dans le cadre de la VAE, et de formation continue.** Les conseillers d'orientation-psychologues volontaires doivent pouvoir y intervenir sous forme de détachement.

# Propositions pour l'enseignement supérieur

**1. Redonner à l'État une responsabilité forte quant au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (financements locaux, moyens d'enseignement adaptés au public).**

**2. Une réflexion doit s'engager sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre 50 % d'une classe d'âge au niveau licence.** La mise en place du LMD doit faire l'objet d'un bilan précis du point de vue de la lisibilité et de la facilitation des poursuites d'études. En particulier cette réforme ne doit pas conduire à filiariser encore plus tôt les études supérieures, surtout lorsque la sectorisation empêche, de fait, les lycéens de Terminale de choisir leurs parcours. L'offre de formation des universités doit être plus lisible. Des passerelles doivent être créées ou renforcées entre les différentes voies (CPGE, STS, DU) et les diverses spécialités. Tous les établissements d'enseignement supérieur doivent être dotés des moyens matériels et humains permettant d'assurer l'enseignement, la recherche et le suivi des étudiants.

**3. Chaque université doit bénéficier de la présence de plusieurs conseillers d'orientation-psychologues, (1 pour 1 000) afin d'aider l'étudiant à faire le point sur son cursus, à affiner ses choix, à trouver des passerelles si nécessaire.** La spécificité de psychologue des CO-Psy leur permet en effet de prendre en compte l'ensemble des problèmes que se pose l'étudiant (adaptation à la vie universitaire, éloignement de ses attaches familiales et relationnelles, problèmes d'appropriation des savoirs et des méthodes, interrogations sur ses projets, leur faisabilité, leurs débouchés...). Ces CO-Psy doivent pouvoir continuer à intervenir au lycée, sous des formes diversifiées, afin de

faciliter la liaison enseignement secondaire – enseignement supérieur.

**4. Revaloriser les SUIO en leur donnant de véritables moyens de fonctionnement, et notamment un plan de recrutement pour doter chacune des personnels nécessaires pour assurer l'accueil et le suivi des étudiants qui en éprouvent le besoin.** Il faudrait en particulier, comme première étape, multiplier par 5 le nombre de postes de CO-Psy intervenant à l'Université et focaliser leur action sur les deux premières années et sur la liaison avec les lycées.

**5. Créer dans toutes les grandes villes un CIO spécialisé dédié à l'enseignement supérieur** comme il en existe à Lille et à Paris, regroupant les CO-Psy intervenant dans les universités et constituant un pôle ressource pour la coordination des informations et leur diffusion dans les CIO, pour l'organisation de manifestations d'information dans le supérieur et dans les lycées.

**6. Coordonner l'information au niveau national sur les parcours, les réorientations et l'insertion professionnelle.** Donner les moyens aux universités d'assurer ces études et confier des recherches précises au CEREQ par filières. Chaque université doit être en mesure d'effectuer les études et suivis de cohortes nécessaires pour mieux connaître les parcours des étudiants, et leur devenir trois ans après leur sortie de formation.

**7. Piloter nationalement le développement des différents cursus afin de pouvoir répondre aux besoins réels de la population, du point de vue du niveau des qualifications et des spécialités.**



## Avançons nos propositions !

C'est peu dire que l'orientation est sur la sellette ! Depuis plusieurs mois les critiques pleuvent, principalement des rangs de la majorité parlementaire et de certains médias. On tire à boulets rouges sur le fonctionnement de l'orientation, rendue responsable de l'échec scolaire et universitaire, du désarroi des jeunes face à l'avenir et même du chômage.

Les CO-Psy sont aux premières loges : non seulement ils sont fonctionnaires, ils ne font que 27 h 30 et en plus ils sont psychologues alors qu'ils devraient se préoccuper essentiellement de l'information sur les débouchés et de l'insertion professionnelle !

Cette campagne bien orchestrée, vient soutenir le projet du Premier ministre de créer « un grand service public d'orientation ». Annoncée en réponse à la crise des banlieues, cette proposition ressort de nouveau après la vague d'opposition au CPE, lors de l'installation de la commission université-emploi. Une commission nationale présidée par le recteur de Limoges doit organiser des débats dans deux directions : le premier axe concerne l'orientation. Il s'agit selon le Premier ministre de « donner plus de cohérence à notre système d'orientation et d'insertion professionnelle » et pour cela il propose « un service public de l'orientation » qui réponde à ces exigences. Le développement de l'apprentissage, le rapprochement des universités avec les entreprises et les collectivités territoriales, le renforcement de l'autonomie des universités indiquent bien dans quel sens ce nouveau service public devrait travailler ! Trouver de nouvelles sources de financement et mieux peser sur les contenus de formation.

Le deuxième axe serait constitué par l'amélioration des conditions d'études en développant les bourses au mérite, en prolongeant le bénéfice de la bourse, trois mois (oui, vous avez bien lu) après l'obtention du diplôme !

La méthode gouvernementale est simple :

- Nier l'existence du service public d'orientation actuel en tirant profit des difficultés qu'il s'est lui-même évertué à créer en divisant les recrutements par 5 depuis 5 ans, en supprimant des postes, en coupant les vivres aux CIO !

- Jouer sur l'anxiété des jeunes et des familles pour pouvoir mener à bien son projet de réduction de l'orientation à l'insertion professionnelle, et peser sans le dire sur les choix d'orientation des élèves et des étudiants.

- Revenir sur les objectifs de 2003 en tentant d'imposer dans les Régions un regroupement, de fait, entre les structures d'aide à l'insertion et des CIO, et en préparant la régionalisation des services et la marchandisation de l'information et du conseil.

- Ce dossier est tellement complexe et les enjeux sensibles pour les élèves et les parents, qu'il n'est pas toujours facile de mettre à jour ces objectifs, y compris auprès de nos partenaires les plus habituels. Ainsi, si nous avons réussi à montrer les risques sur le terrain de la privatisation de l'information, il est plus difficile de mettre en évidence les liens entre l'élaboration des projets d'avenir et la construction de la personnalité, l'importance d'une démarche éducative qui s'inscrit dans une perspective dynamique et respecte les choix et les possibilités de développement de la personne. Ainsi certaines positions d'organisations lycéenne et étudiante peuvent parfois apparaître curieuses.<sup>(1)</sup>

C'est pourquoi il apparaît urgent et vital dans la période, d'aller encore un peu plus au devant des jeunes et des parents pour discuter, expliquer, sur la base de nos propositions. Tous les sondages réalisés par diverses organisations de jeunes font remonter le besoin de plus de CO-Psy pour un suivi individualisé, pour une présence accrue dans les établissements scolaires et les conseils de classe. ■

(1) L'UNL a par exemple proposé concernant l'orientation, dans un document remis à la presse, de « revoir la formation des conseillers d'orientation (CO) et des professeurs (...). L'organisation demande la mise en place d'une consultation des acteurs du monde de l'Éducation (élèves, professeurs, parents) pour aboutir à la rentrée 2007 à une formation régulière pour les CO et pour les professeurs. Celle-ci devra être obligatoire pour les CO qui ne reçoivent qu'une formation en début de leur carrière. Cette consultation est aussi l'occasion de redéfinir le cadre et la mission des actuels CO-Psy que nous devons recentrer sur le conseil à l'orientation et non sur la psychologie. » Nous avons demandé à rencontrer les responsables lycéens.

## Le bon sens des cabinets de coaching

Le bon sens, selon le gouvernement actuel et d'autres organisations, serait de lier orientation et insertion professionnelle, en abandonnant toute pratique de psychologue. Un tel « bon sens » présuppose donc que conseil et psychologie ne sont pas les deux facettes d'une même pratique professionnelle. Comme il est de bon ton de comparer avec ce qui se fait dans le privé, forcément plus efficace, attardons-nous quelques instants sur ce que font des concurrents « directs », les cabinets de coaching et autres centres privés d'aide à l'orientation scolaire et professionnelle.

Certains cabinets, assez peu nombreux, proposent des coaches venant directement de l'entreprise, et s'inspirant, dans leurs méthodes, de celles utilisées par les professionnels du recrutement. Leur objectif d'insertion professionnelle est clairement affiché. La réussite scolaire, l'aide à l'adaptation, la construction de la personne, son épanouissement et son émancipation ne font apparemment pas partie des prestations. Il est à noter que la plupart de ces cabinets ont pour objectif de conseiller des étudiants. À l'heure où la commission université/emploi mijote ses conclusions, on est en droit de penser que le gouvernement pourrait être séduit par ces pratiques « de positionnement sur le marché du travail »...

Mais la grande majorité des cabinets de coaching est composée de psychologues. On peut d'ailleurs le vérifier simplement en tapant « orientation + privé » dans un moteur de recherche. On observera alors que la quasi-totalité des cabinets privés joints d'un simple clic mettent en avant la psychologie, et donc les psychologues, comme étant la plus à même d'aider les jeunes dans leur choix, leur épanouissement, leur réussite scolaire. Ils en font d'ailleurs une fierté et un gage de qualité. Ces cabinets organisent tout ou partie de leurs interventions auprès des élèves et des étudiants autour de bilans psychologiques, de tests, et d'entretiens effectués par des psychologues. Une question se pose, à partir de ce constat : si la psychologie est aussi incongrue dans les services d'orientation publics, pourquoi devient-elle un argument de sérieux et de qualité dans le secteur marchand ?

Si le projet du ministère de revenir sur le titre et les missions voit le jour, seules les familles qui sont à même de déboursier 195 à 495 euros (sommes annoncées par les cabinets) pourraient profiter de l'aide d'un psychologue, seul professionnel que le « bon sens » du secteur marchand juge visiblement apte à aider le jeune... ■

# CO-PSY

**Monsieur le Premier ministre,  
Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,**

Depuis plusieurs mois, les préoccupations de la jeunesse quant à l'avenir qui leur est réservé font irruption sur la scène sociale.

Les événements de novembre ont mis en évidence le ressentiment des jeunes de milieu populaire devant l'exclusion, les discriminations, le chômage et leurs attentes en terme d'accès à des formations qualifiantes correspondant aux nécessités culturelles et technologiques de demain.

Le Premier ministre y a répondu en annonçant début décembre, « la création d'un service public de l'orientation capable de regrouper l'ensemble des informations disponibles pour les offrir en temps utile aux élèves et aux étudiants ».

Cette annonce n'a pas manqué de surprendre dans le service public d'orientation de l'Éducation nationale. Nous y avons vu une réduction de l'ampleur des problèmes à une offre d'informations, une négation de notre rôle et une volonté de passer outre ce que nous avons très clairement exprimé en 2003 en refusant la décentralisation.

Par ailleurs, pourquoi réinventer un Réseau public d'insertion des jeunes (RPIJ) qui existe déjà depuis 2001 alors qu'il serait plus judicieux, nous semble-t-il, de lui donner les moyens de fonctionner.

Une expérimentation devait avoir lieu dans six académies. À ce jour aucun des représentants de la catégorie des conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO n'a été consulté pour une réflexion sur ce qui pourrait être mis en place. Pourtant la circulaire de rentrée annonce une généralisation en septembre 2006.

La mobilisation contre le CPE a montré la colère des jeunes qui, après beaucoup d'investissement dans leurs études et d'efforts, risquaient de se voir offrir un avenir de flexibilité et de précarité. Lors de l'installation de la commission université-emploi, destinée à proposer des réponses aux questions soulevées par les jeunes, le Premier ministre a insisté sur l'importance de l'orientation et a de nouveau présenté sa proposition de « création d'un service public de l'orientation ». Une fois encore les propos du Premier ministre laissent entendre qu'il ignore l'existence des Services universitaires communs d'information et d'orientation (SUIO) et le rôle des conseillers d'orientation-psychologues qui y interviennent.

Ceci provoque beaucoup de mécontentement dans notre profession, dont le ministère de l'Éducation nationale organise la disparition progressive. La baisse des effectifs du secondaire sans cesse avancée pour répondre aux questions des parlementaires ne justifie pas une division par cinq des recrutements depuis cinq ans, une diminution des budgets qui peut aller jusqu'à 50 % dans certaines académies, ni un refus de donner aux personnels et aux CIO les moyens d'effectuer leurs missions (diminution des remboursements de frais de déplacements, problèmes de relogement des CIO...).

De plus la commission animée par M. Gachet sur les missions des psychologues de l'Éducation nationale n'a pas reçu les organisations syndicales représentatives de la catégorie et ne prévoyait nullement lors de son installation, d'inclure les conseillers d'orientation-psychologues dans ses recommandations, renforçant en cela nos craintes d'une remise en cause de notre qualification de psychologue.

Dans un contexte de concurrence accrue avec le secteur marchand qui profite de la faiblesse du service public pour se développer, nous ne comprenons pas cet acharnement contre le service public et le déni insupportable de notre travail et de notre engagement pour la promotion du plus grand nombre de jeunes vers des parcours de réussite, en particulier ceux de milieu populaire.

Nous vous demandons, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale d'ouvrir des discussions sérieuses avec nos représentants sur ce dossier et de répondre aux attentes de la jeunesse en donnant au service public de l'Éducation nationale les moyens de remplir toutes ses missions. Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Ministre de l'Éducation